



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 10/05/2021

LES DOTATIONS DE SOUTIEN DE L'ÉTAT A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le préfet de la Drôme a présidé le 7 mai 2021 la commission des élus chargée d'examiner les demandes de subvention des collectivités territoriales supérieures à 100 000 € pour la dotation d'équipement des territoires ruraux.

En 2021, l'enveloppe de crédits destinés à financer les projets d'investissement des collectivités s'élève à 25 millions d'euros.

Elle a progressé de 43 % par rapport à 2020 et se décompose en 5 enveloppes :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 8M€
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 4,7M€
- Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle « plan de relance » : 4,8M€
- Dotation de soutien à l'investissement local dédiée à la rénovation thermique des bâtiments communaux, également intégrée au plan de relance : 5,7M€
- Dotations de soutien à l'investissement départemental (DSID) des projets du Conseil Départemental : 2,5M€, dont 1,8M€ pour des projets de rénovation thermique, accompagnés dans le cadre du plan de relance.

La préfecture a reçu 263 demandes de subvention qui représentent un montant total de travaux de 43M€.

35 dossiers d'un montant de subvention supérieures à 100 000€ ont été présentés à la commission des élus pour un montant total de financement de 6M€.

Les arrêtés de programmation seront signés dans les prochaines semaines.

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref.communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme